

# LE DEVOIR

Vol. CIX N° 91

LE DEVOIR, LE JEUDI 26 AVRIL 2018

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

ENTENTE AVEC  
LES MÉDECINS

## Québec critiqué pour son manque de clarté

MARIE-MICHÈLE SIOUI  
Correspondante parlementaire  
à Québec

AMÉLIE DAOUST-  
BOISVERT

Les partis d'opposition ont écorché mercredi l'entente de Québec avec les médecins spécialistes, en plus de reprocher au gouvernement Couillard son «manque de transparence», puisque *Le Devoir* a révélé que l'accord qu'il a conclu coûtera à terme au moins 4 milliards de dollars, soit deux fois plus que le montant véhiculé depuis février par les médias.

«Ce dont on est surpris, c'est évidemment ce manque de transparence et d'explications qui proviennent du gouvernement», a reproché la députée péquiste Véronique Hivon lors d'une mêlée de presse.

Le débat s'est transporté à la période des questions. «Est-ce que c'est parce que ce gouvernement a honte de présenter ses cadeaux démesurés, indécents qu'il dissimule les vrais chiffres aussi longtemps?» a interrogé la péquiste Diane Lamarre.

«Ces chiffres-là sont connus, s'est défendu le président du Conseil du trésor, Pierre Arcand. Les ententes sont publiées sur les sites Web, également elles vont être vérifiées par la vérificatrice générale. Alors, M. le Président, le gouvernement est tout à fait transparent dans ce dossier-là.» La vérificatrice gé-

VOIR PAGE A 8 : MÉDECINS



Les Torontois ont continué de déposer des gerbes de fleurs et de se recueillir 48 heures après l'attaque meurtrière.

SAINT JÉRÔME

## Des musées sont passés à côté d'une aubaine

La toile n'a pas trouvé preneur en 2016 alors qu'elle était offerte pour 4,56 millions; trois musées se la disputent aujourd'hui pour 6,3 millions

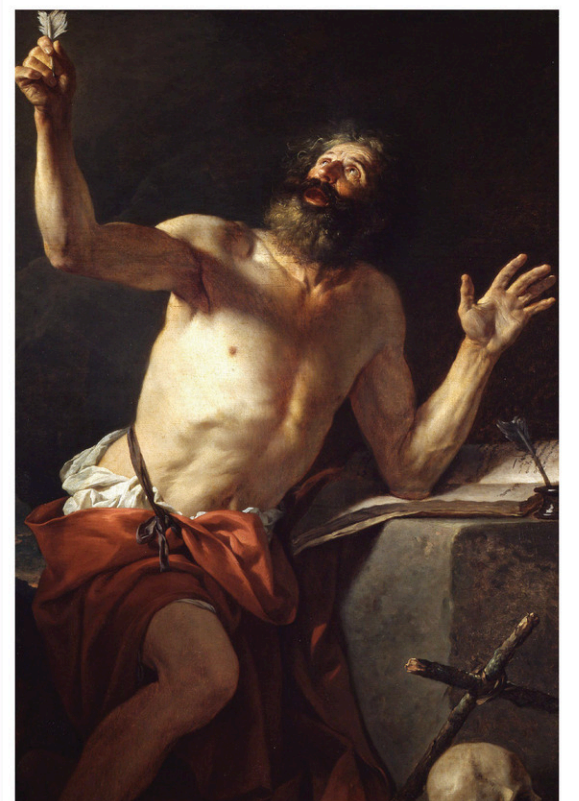
CATHERINE LALONDE

*Saint Jérôme*, cette huile sur toile de Jacques-Louis David que le Musée des beaux-arts du Canada (MBAC) veut acquérir au prix d'un Marc Chagall, a été offerte à la vente à des musées canadiens en 2016 pour seulement 4,56 millions de dollars. L'offre est restée pendante. Quelques mois plus tard, la Fabrique de la paroisse Notre-Dame, propriétaire du *Saint Jérôme*, lasse d'attendre, est allée «tester la valeur théorique de l'œuvre» à l'international. Le temps, ici, est de l'argent; et la concurrence a fait monter la mise de près de 2 millions. Ce n'est qu'en décembre 2017 que MBAC a relancé la négociation en proposant cette fois de mettre 6,3 millions sur la table.

En juillet 2016, la Fabrique a offert *Saint Jérôme* au MBAC, mais aussi au Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) et au Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM). «Le MBAM a immédiatement signifié son intérêt dans une lettre adressée à M. Bélanger le 8 août 2016», a indiqué Patricia Lachance, relationniste du MBAM. «Le prix de l'œuvre était alors de 3,5 millions \$US», soit 4,56 millions de dollars canadiens. C'était le «prix plancher indiqué par Sotheby's si nous avions choisi d'aller à l'encan», a précisé Monseigneur Denis Bélanger, de la paroisse. Le MBAM ne voyait alors pas d'urgence.

Dans les pratiques habituelles muséales, si un vendeur approche différents établissements, il offre en général son bien à un seul prix. Le MNBAQ, lui, a répondu à la Fabrique ne pas malheureusement avoir les moyens de faire l'achat, comme l'a indiqué une source anonyme proche du dossier. Le Musée de la civilisation, dépositaire de l'œuvre et conséquemment détenteur d'un droit de premier refus sur toute offre d'achat, n'est pas intervenu dans ce processus puisqu'aucune offre

VOIR PAGE A 8 : SAINT JÉRÔME



MUSÉE DE LA CIVILISATION  
*Saint Jérôme*, de Jacques-Louis David

## ATTAQUE AU CAMION-BÉLIER

# Le besoin d'une présence réconfortante

Le soutien aux proches des victimes s'est rapidement organisé

LISA-MARIE GERVAIS  
à Toronto

Malgré la réouverture de tous les commerces et le retour de la circulation sur la rue Yonge, l'émotion des Torontois de North York était toujours aussi vive moins de 48 heures après l'attaque meurtrière au camion-bélier. Pour panser les blessures invisibles, l'aide et le soutien psychologique s'organisent.

«Rien. Je ne sais toujours rien d'elle et sa famille non plus.» Les larmes coulent lentement des grands yeux verts de Laura Squire et tracent des sillons sur ses joues, comme les gouttes d'eau sur son parapluie. Elle demeure sans nouvelles de son amie camionneuse qui habite Toronto. «J'ai appelé le numéro de téléphone que la police donnait pour les proches des victimes, mais je n'ai pas pu avoir d'informations. J'ai aussi appelé [l'hôpital] Sunnybrook et elle n'est pas là», sanglote-t-elle. Retenue au travail jusqu'ici, la jeune femme originaire d'Oshawa s'est libérée mercredi pour venir déposer des fleurs à la mémoire des victimes, coin Yonge et Finch.

Laura n'a pas de raison particulière de croire que son amie se trouvait sur la rue Yonge au

moment du drame et pourrait se réjouir qu'elle n'ait pas été admise à l'hôpital. Mais rien n'y fait. «Je suis comme engourdie, sous le choc. J'ai un rendez-vous avec mon psy cet après-midi, j'ai besoin de parler. Parce que même si mon amie n'est pas parmi les victimes, c'est tellement effrayant, ce qui arrive», dit la jeune femme se décrivant comme une hypersensible.

**Des gens  
sont venus  
de provinces  
voisines pour  
soutenir  
les Torontois**

Pour aider des gens comme Laura, les secours et le soutien psychologique se sont organisés en moins de deux après l'attaque à la fourgonnette blanche. «Beaucoup de gens ont l'impression de perdre la raison, mais on les rassure en leur disant que c'est normal», a indiqué Bonnie McMurrich, directrice générale associée du service d'aide aux victimes de Toronto (Victim Services Toronto).

Habitué des crises, ce service a tout de suite propagé partout dans ses réseaux le numéro de sa ligne téléphonique d'urgence. Il a reçu une

VOIR PAGE A 8 : TORONTO

**Lire aussi** Des visages sur les noms des victimes. Le portrait des personnes fauchées émerge au fil des identifications. Page A 4

## AUJOURD'HUI



**Culture** Piaf, Dietrich et les deux solitudes... La chronique d'Odile Tremblay. Page B 8

Avis légaux... B 6 M. croisés... B 4  
Décès... B 2 Annonces... B 2  
Météo... B 4 Sudoku... B 3



7 178513 04352 15

# PORTES OUVERTES

## VENEZ NOUS RENCONTRER

# 29

## AVRIL 13h à 16h



### Sélection Île des Sœurs

·PRESTIGE·



### CHOISISSEZ DÈS MAINTENANT!

## UN COMPLEXE, 4 FORMULES D'HÉBERGEMENT

- CONFORT
- DISTINCTION
- **NOUVEAU!** CONDOS-LOCATIFS 55+
- OFFRE ÉVOLUTIVE  ROSE-AIMÉE  
SERVISOINS

### RÉNOVÉ POUR VOUS

En plus d'agrandir et de rénover le hall d'entrée, la salle à manger et les aires communes du rez-de-chaussée, nous avons rehaussé la qualité d'une centaine d'appartements pour répondre aux demandes de la clientèle. Sélection Île des Sœurs propose un environnement plus contemporain et mieux adapté au style de vie de ses résidents et de la communauté.

**Curieux? Venez voir comment 10 millions en rénovations peuvent vous permettre d'oser rêver.**

325, chemin de la Pointe Sud, Île-des-Sœurs, QC H3E 0B1  
1 844 732-3386 • [selectionretraite.com](http://selectionretraite.com) • [idsanté](http://idsanté)

 **Sélection**  
Retraite

OÙ L'EXCEPTIONNEL  
PREND VIE



*Michel  
Forget*

Michel Forget,  
Ambassadeur

## ACTUALITÉS

## La confession organisée

MICHEL DAVID



Il y avait longtemps qu'on n'avait pas vu Gaétan Barrette d'aussi bonne humeur. Sourire aux lèvres, le ministre de la Santé brûlait visiblement de dire aux journalistes que la rémunération des médecins n'était plus de son ressort.

Après avoir été exclu des négociations avec les fédérations médicales, il s'est fait un plaisir de renvoyer les médias à son collègue du Conseil du trésor, Pierre Arcand, pour tout commentaire sur la manchette du *Devoir*, qui révélait mercredi que la hausse consentie aux spécialistes est en réalité deux fois plus importante que ce qu'on avait laissé entendre.

Il est de notoriété publique que M. Barrette était mécontent de l'entente intervenue en février dernier. On lui a beaucoup reproché d'avoir cherché à favoriser ses anciens confrères depuis son entrée en politique, mais il était sans doute trop orgueilleux pour se laisser mettre en boîte dans une négociation. Ceux qui avaient demandé au premier ministre Couillard de l'écartier ne le connaissaient que trop bien.

Face aux questions des partis opposition, comme à celles de la presse, les explications de M. Arcand ont été tout sauf convaincantes. Après avoir d'abord reproché au *Devoir* d'avoir mélangé les pommes et les oranges pour arriver à la conclusion que l'entente rapporterait 4 milliards additionnels aux spécialistes, plutôt que 2 milliards, il a fini par admettre que ces chiffres étaient bons, mais que «ça dépend de la façon dont vous les interprétez».

◆ ◆ ◆

Précisément. Il est évident que le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes avaient tout intérêt à laisser croire que l'entente était la moins coûteuse possible pour le contribuable. Comme par hasard, les textes d'ailleurs très obscurs qui la détaillaient n'étaient pas disponibles quand elle a été rendue publique.

Dans un communiqué visant à «rectifier les faits» publié plus tard dans la journée, M. Arcand s'est défendu d'avoir cherché à minimiser les coûts de l'entente. Il en veut pour preuve un fascicule annexé au discours sur le budget, le 27 mars, soit un mois et demi après le dévoilement de l'entente. Cela lui permettra d'obtenir la bénédiction de la vérificatrice générale dans le rapport sur l'état des finances publiques qu'elle publiera en août prochain.

Entre l'interprétation avantageuse et le tripotage de chiffres, la ligne est mince. Tout le monde convient que la rémunération des médecins est un sujet complexe et les réajustements successifs du rattrapage consenti aux spécialistes ont rendu le fil difficile à suivre.

Le gouvernement Couillard n'est pas le premier à faire preuve de créativité dans sa comptabilité, mais il n'est pas normal que la confusion demeure aussi totale. On aurait voulu la créer délibérément qu'on n'aurait pas agi autrement.

Si cela était encore nécessaire, ce nouvel imbroglio démontre à l'évidence que le mode de rémunération des médecins a besoin d'être revu, comme plusieurs le réclament depuis des années. Comme l'a dit Amir Khadir, «la rémunération à l'acte permet ce genre de tour de passe-passe où on n'y comprend rien».

Sans compter qu'elle ouvre la porte à tous les abus. La vérificatrice générale a elle-même reconnu qu'il n'est pas possible de contrôler les 55 millions de dollars de réclamations que les médecins adressent chaque année à la Régie de l'assurance maladie.

◆ ◆ ◆

L'incompréhension engendre inévitablement la suspicion. L'entente avec les spécialistes demeure si nébuleuse aux yeux de la population qu'elle verra un aveu de culpabilité dans ce manque de transparence.

Contrairement à l'engagement pris par M. Couillard durant la campagne électorale, son gouvernement s'est plutôt signalé par son opacité au cours des quatre dernières années. Alors que le Québec avait fait figure de pionnier quand le gouvernement Lévesque avait fait adopter la Loi sur l'accès à l'information en 1983, il est devenu le mouton noir de la fédération canadienne à ce chapitre.

Après Jean-Marc Fournier et Rita de Santis, c'est maintenant au tour de Kathleen Weil de promettre le dépôt d'un nouveau projet de loi avant l'ajournement de la session parlementaire, à la mi-juin. Un projet qui semble voué à mourir au feuillement.

De toute évidence, l'esprit n'est pas à l'ouverture. Toutes les raisons sont bonnes pour rejeter les demandes d'accès à l'information. Les cabinets politiques n'hésitent pas à intervenir dans le processus. La semaine dernière, *La Presse* rapportait que 32 ministères et organismes ont soulevé des objections à l'ébauche du projet de loi que M<sup>me</sup> Weil a fait circuler.

On ne donne le bénéfice du doute qu'à ceux qui l'ont mérité. Pourquoi un gouvernement aussi peu soucieux de transparence aurait-il eu un soudain accès de vertu dans le cas de l'entente avec les médecins spécialistes?

mdavid@ledevoir.com

CANNABIS

## Fournier devant le Sénat pour éviter une contestation du règlement québécois

Ottawa autorise la culture de quatre plants, ce qu'interdit le Québec

MÉLANIE MARQUIS  
à Ottawa

La ministre fédérale de la Justice, Jody Wilson-Raybould, semble chercher à «encourager» des contestations judiciaires citoyennes de l'interdiction que veut décréter le gouvernement du Québec sur la culture de cannabis à domicile, a déploré mercredi le ministre Jean-Marc Fournier.

C'est la raison pour laquelle le ministre des Relations canadiennes a invité le comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles à proposer une modification au projet de loi fédéral C-45, afin de dissiper la confusion semée par les propos «pas utiles», «problématiques» et «ambigus» tenus par la ministre Wilson-Raybould devant le même comité il y a un mois.

«Puisque la ministre fédérale a encouragé la contestation, les citoyens contesteraient, j'imagine — et nous gagnerions. Donc, la loi fédérale devrait apporter une précision pour éviter aux citoyens d'aller tester la loi [québécoise] devant la cour», a-t-il soutenu en mêlée de presse à l'issue de son témoignage.

Une contestation judiciaire sur la question de la culture de cannabis à domicile est tout à

fait plausible: alors que le projet de loi fédéral permettrait de faire pousser jusqu'à quatre plants par foyer, le projet de loi québécois l'interdirait. Le ministre Fournier estime qu'en optant pour la prohibition, le Québec agit tout à fait dans son champ de compétence sur le plan constitutionnel.

«Le fédéral n'a pas écrit, et ne peut pas écrire, qu'il autorise un, ou deux, ou trois, ou quatre plants à domicile — l'autorisation est de compétence provinciale —, il ne fait qu'interdire cinq plants ou plus à la maison. Le droit criminel est prohibitif. La compétence fédérale ne peut être exercée que pour interdire les actes et non pour autoriser des pratiques», a-t-il plaidé.

Il a aussi fait valoir que la ministre fédérale de la Justice aurait dû faire preuve d'un plus grand respect à l'égard du pouvoir des provinces et territoires de légiférer, au nom du principe de «fédéralisme coopératif». Le Manitoba, a-t-il mentionné, a aussi choisi de proposer d'interdire la culture de cannabis à domicile.

En mars dernier, devant le même comité, Jody Wilson-Raybould disait que le fédéral n'avait pas l'intention de contester les lois provinciales. Par contre, elle notait que «si

une personne conteste une loi provinciale parce qu'elle veut cultiver du cannabis licite dans son logement, c'est sa prérogative de le faire et le gouvernement fédéral prendrait alors position».

«Il y a là clairement un gouvernement qui dit aux citoyens: "Nous sommes avec vous pour contester la loi de la province"», a regretté mercredi Jean-Marc Fournier.

Le bureau de la ministre Wilson-Raybould n'a pas été en mesure de réagir aux propos du ministre québécois au moment de publier ces lignes en soirée, mercredi.

Le projet de loi C-45 est actuellement à l'étape de l'étude devant cinq comités sénatoriaux qui se penchent sur ses divers aspects. En vertu du calendrier établi par les dirigeants des différents groupes de sénateurs, il devrait revenir à la chambre haute pour un vote final le 7 juin.

Même si le projet de loi est alors adopté, le cannabis ne sera pas légal au pays avant plusieurs semaines, et non en juillet 2018, comme l'espérait initialement le gouvernement fédéral: les provinces auront besoin de huit à douze semaines pour mettre en place leur régime de vente.

La Presse canadienne



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le ministre des Relations canadiennes, Jean-Marc Fournier, craint que des consommateurs de marijuana soient tentés de tester devant la cour le règlement québécois qui interdit toute culture de cannabis à domicile.

## Nadeau-Dubois accuse Couillard de populisme

Le député solidaire s'en prend particulièrement à l'opacité du gouvernement

MARCO BÉLAIR-CIRINO

Correspondant parlementaire  
à Québec

L'élu solidaire Gabriel Nadeau-Dubois reproche au premier ministre Philippe Couillard de nourrir le populisme en dirigeant l'«un des gouvernements les plus opaques» de l'histoire québécoise.

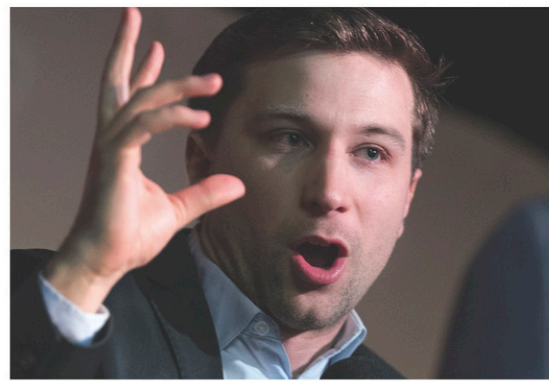
«Il a précisément fait ce qu'il reproche toujours aux autres de faire, c'est-à-dire alimenter les mouvements populistes qui carburent à la méfiance, qui carburent aux scandales [...] qui montrent une classe politique qui ferme les portes plutôt que de les ouvrir», a lancé M. Nadeau-Dubois lors de l'étude des crédits budgétaires du ministère du Conseil exécutif, mercredi soir.

À quelques mètres de lui, le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault — qui s'est vu accusé de «souffler sur les braises de l'intolérance» à plus d'une reprise par M. Couillard —, acquiesçait ostensiblement.

Le député de Gouin a accusé le chef du gouvernement d'avoir renié la promesse qu'il a faite au printemps 2014 de «faire évoluer la relation État-citoyen pour [diriger] le gouvernement le plus transparent que les Québécois auront connu» en légiférant afin de resserrer l'accès aux documents du Conseil des ministres, en montrant la porte au commissaire à la santé et au bien-être, en ayant désormais la mainmise sur le processus de désignation des commissaires du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ou encore en tenant à huis clos de larges pans du «Forum sur la valorisation de la diversité et la lutte contre la discrimination».

«Un des facteurs qui alimentent le plus la méfiance des gens à l'égard des gouvernements, des partis politiques, des institutions politiques [et par ricochet alimentent les mouvements populistes], c'est l'absence de transparence», a souligné M. Nadeau-Dubois. Du coup, M. Couillard a tort de s'imposer, selon lui, «comme le champion de la lutte contre tous les populismes».

Le chef du gouvernement a qualifié de sé-



Gabriel Nadeau-Dubois

JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Philippe Couillard

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

vére le jugement porté à l'égard de son gouvernement. Il a notamment rappelé avoir demandé la publication des agendas publics des ministres ainsi que les réponses aux demandes d'accès à l'information. Qui plus est, un projet de loi visant à dépoussiérer la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics sera dévoilé prochainement, a précisé M. Couillard à sept semaines de la fin de la session parlementaire.

«Le populisme, c'est dire n'importe quoi au peuple [...] présenter des solutions simplistes à des problèmes compliqués, essayer de faire croire aux gens qu'on va régler tel ou tel problème en claquant des doigts ou de façon miraculeuse», a expliqué le premier ministre. Un exemple: la proposition faite par le chef du Parti québécois, Jean-François Lisée, de construire une clôture pour bloquer le chemin Roxham, où ont afflué des milliers de demandeurs d'asile depuis l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche.

D'une «clôture» à une «haie de cèdres»

M. Lisée a en effet proposé mercredi d'ériger une «clôture», puis une «petite clôture», puis un «panneau», puis une «haie de cèdres» afin de barrer le chemin Roxham, «le chemin irrégulier le plus connu au monde», advenant la

suspension de l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs.

La suspension de l'Entente, qui est entrée en vigueur le 29 décembre 2004, libérerait les demandeurs d'asile de l'obligation de présenter leur demande dans le premier pays sûr où ils arrivent, soit les États-Unis. Ils pourraient ainsi se présenter à l'un ou l'autre des postes frontaliers sans crainte d'être refoulés. Le gouvernement canadien pourra alors dire: «Il y a plein d'endroits normaux [pour traverser la frontière] où vous ne serez plus [contraints de passer] dans un bois.» «On va vous accueillir humanitairement. [...] Une fois qu'on a décidé ça et qu'on leur donne une autre voie, bien, avec le gouvernement fédéral, on dit bien écoutez, ce chemin-là qui a été construit, maintenant élargi et qui a des cabanes autour, on met une clôture, c'est tout. On dit: "Ne passez plus ici."»

Le chef péquiste a précisé plus tard avoir en tête une «petite clôture qu'on a dans les écoles». «On est ouvert à toutes les propositions. [...] Est-ce qu'il faut mettre un panneau, une haie de cèdres, un policier [ou] peu importe?» a demandé M. Lisée avant d'ajouter qu'il faut y voir non «pas un signe d'exclusion», mais bien un «signe d'information».

Le Devoir

## ACTUALITÉS

## ENVIRONNEMENT

## Le dépotoir nucléaire de Chalk River inquiète les maires du Grand Montréal

JEANNE CORRIVEAU

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) craint que l'aménagement du dépotoir nucléaire de Chalk River mette en péril l'approvisionnement en eau potable de nombreux citoyens du Grand Montréal. Les élus représentant les 82 villes de la CMM seront appelés à se prononcer, jeudi matin, sur une résolution visant à s'opposer au projet.

La résolution, dont *Le Devoir* a obtenu copie, a déjà été adoptée par le comité exécutif de la CMM, qui réunit notamment les maires et mairesses de Montréal, de Laval et de Longueuil. La CMM dit être préoccupée par le stockage prévu de déchets nucléaires sur un site situé en territoire ontarien, tout près de la rivière des Outaouais. Ils craignent les risques de contamination en cas de fuite.

## Appui à Gatineau

La CMM s'inquiète aussi de la gestion qui sera faite des eaux de pluie, de la fonte des neiges et des eaux de ruissellement.

«L'aménagement du dépotoir nucléaire de Chalk River à proximité de la rivière des Outaouais dans sa forme actuelle est susceptible de menacer la source d'approvisionnement en eau potable d'une importante proportion des citoyens du Grand Montréal», souligne-t-on.

La résolution propose donc que la CMM accorde son appui à la Ville de Gatineau et s'oppose au projet. Elle suggère de demander à l'Union des muni-

cipalités du Québec (UMQ) de faire de même afin que les villes québécoises puissent développer une position commune.

La CMM pourrait aussi demander à la Commission canadienne de sûreté nucléaire de s'assurer auprès du promoteur, les Laboratoires nucléaires canadiens, que toutes les options de gestion des déchets nucléaires ont été évaluées. Les villes voudraient aussi qu'une réflexion globale sur la sécurité nucléaire soit menée au Canada.

## Projet de 800 millions

La CMM envisage de présenter un mémoire devant la Commission canadienne de sûreté nucléaire, qui doit donner son aval au projet.

Rappelons que le projet de dépotoir prévoit la construction d'un important complexe afin d'enfermer plus d'un million de mètres cubes de déchets nucléaires sur le site de Chalk River.

Le projet suscite déjà la controverse chez les Premières Nations depuis plusieurs mois.

Des sols et des matériaux contaminés par la radioactivité depuis des décennies se trouvent déjà en bordure de la rivière des Outaouais.

C'est pour en disposer de façon sécuritaire qu'un dépotoir nucléaire doit être construit, selon les Laboratoires nucléaires canadiens. L'entreprise estime le coût du projet à 800 millions.

Avec Alexandre Shields  
*Le Devoir*

## OTTAWA

## Action collective autorisée pour les fonctionnaires lésés par le système Phénix

CAROLINE ST-PIERRE

La Cour supérieure du Québec a récemment autorisé l'exercice d'une action collective contre le gouvernement du Canada pour certains des employés touchés par les ratés du système de paie Phénix.

La demande d'action collective faisait état des nombreuses erreurs avec lesquelles les employés ont dû composer depuis l'implantation du système en février 2016. Elle notait par exemple que certains employés ont été payés en trop avant d'être contraints de rembourser, que des heures supplémentaires n'ont pas été rémunérées et que certains employés n'étaient simplement pas payés pour leur travail alors que d'autres étaient payés incorrectement ou en retard.

La demanderesse Ezmie Bouchard a travaillé au bureau de Passeport Canada, à Québec, d'abord comme employée étudiante puis comme employée occasionnelle, de janvier à août 2016. Au moment où elle a quitté son emploi, un montant de l'ordre de 4800 \$ de salaire lui était dû, peut-on lire

dans la demande. Lorsqu'elle a finalement reçu un remboursement, celui-ci était trop élevé de 1000 \$, un montant qu'elle a dû rembourser par la suite.

L'action collective viserait à obtenir un montant de base de 500 \$ pour les employés admissibles, en compensation pour tous les inconvénients relatifs au milieu de travail en général.

Dans sa décision rendue le 3 avril dernier, le juge Jean-François Émond a toutefois mis un bémol quant aux catégories d'employés visés.

Ainsi, «les employés ayant le droit de présenter un grief en vertu de l'article 208 de la Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral ont été exclus du groupe. Cela inclut autant les employés syndiqués que les employés non syndiqués», précise le cabinet Saraïlis Avocats.

Par conséquent, souligne-t-il, «les principaux employés qui demeurent dans le groupe sont ceux qui n'ont pas accès au système de grief, dont les étudiants, les occasionnels et les retraités».

*La Presse canadienne*

## Un libéral fédéral démissionne

Ottawa — Bien qu'il reste encore dix-huit mois à son mandat, le député libéral fédéral de Saint-Léonard-Saint-Michel, Nicola Di Iorio, démissionnera sous peu. Pudique, il n'a pas voulu s'épancher sur les raisons précises de son départ, sauf pour reconnaître qu'elles étaient de nature personnelle et liées à son entourage. Il a proclamé «mission accomplie» parce qu'Ottawa a accepté de financer le prolongement de la ligne bleue du métro, qui se trouve dans sa circonscription. Cet avocat et professeur de droit se félicite

surtout de sa sortie publique dans *Le Devoir* en faveur du respect de l'alternance entre un juge anglophone et un juge francophone à la tête de la Cour suprême du Canada. Des rumeurs faisaient croire que Justin Trudeau aurait pu nommer un autre anglophone après le départ de Beverley McLachlin. Il a finalement choisi le Québécois Richard Wagner. Ce départ porte à deux les sièges québécois vacants à la Chambre des communes. Le libéral Denis Lemieux a démissionné en décembre dans Chicoutimi-Le Fjord. Outremont se libérera sous peu lorsque Thomas Mulcair quittera son siège.

*Le Devoir*



Une photo d'Anne Marie D'Amico, tuée lors de l'attaque au camion-bélier lundi, a été déposée au milieu des fleurs sur la rue Yonge.

## ATTAQUE À TORONTO

## Des visages sur le nom des victimes

Une mère monoparentale, une grand-mère adorée, un cuisinier apprécié... Le portrait des personnes fauchées émerge au fil des identifications.

MARIE-LISE ROUSSEAU

Une mère monoparentale, une aînée pleine d'entrain, «la meilleure grand-maman», un Jordanien en visite, un cuisinier dévoué, une femme à la bonne humeur «légendaire»... Le portrait des victimes de l'attaque au camion-bélier qui a fait dix morts à Toronto se traçait lentement, deux jours après la tragédie.

Mardi, le coroner en chef de l'Ontario, le docteur Dirk Huyer, a expliqué que l'identification officielle des victimes prendra plusieurs jours. Mais les proches de certaines d'entre elles ont confirmé leur décès aux médias mercredi.

Parmi les victimes, Renuka Amarasingha, mère monoparentale d'un garçon de sept ans qui était très active au sein de la communauté sri-lankaise de Toronto.

Selon un membre du temple bouddhiste qu'elle fréquentait, elle apportait chaque semaine des biscuits aux élèves de l'école du dimanche. La communauté se mobilise actuellement pour soutenir son fils, qui n'a désormais plus de famille au Canada.

À 94 ans, Betty Forsyth vivait dans une résidence pour personnes âgées. Une voisine, Mary Hunt, l'a décrite comme une personne pleine d'entrain, qui se promenait quotidiennement dans le quartier pour aller nourrir les oiseaux et les écureuils. Elle a été happée mortellement sur le chemin du retour de sa promenade lundi.

## Joly évoque la responsabilité des GAFAs

Les géants du Web doivent jouer «un rôle prépondérant pour contrer toutes formes de discrimination ou de harcèlement en ligne», a déclaré la ministre du Patrimoine canadien, Mélanie Joly, mercredi, lorsque questionnée sur les présumées motivations misogynes de l'attaque à Toronto. Mardi, on rapportait qu'un message à caractère masculiniste, faisant allusion au lexique du mouve-

ment «incel» — abréviation pour «involontairement célibataire», présent sur certains sites Web et réseaux sociaux — avait été publié sur la page Facebook d'Alek Minassian. «Tout comportement qui normalement n'est pas permis dans la réalité ne peut pas l'être dans un monde virtuel», a affirmé Mme Joly, sans préciser comment ces plateformes doivent s'autoréguler.

Munir Alnajjar, un septuagénaire jordanien, était de passage à Toronto pour visiter sa famille. M. Alnajjar et sa femme étaient au pays depuis environ deux semaines, selon Harry Malawi, un ami de la famille et président de la Société jordanocanadienne.

Dorothy Sewell, une dame de 80 ans, laisse dans le deuil ses trois petits-enfants, dont Elwood Delaney. «On ne pouvait rêver d'une meilleure grand-maman», a déclaré ce dernier. Sa grand-mère était une maniaque de sports, qui «aimait presque autant les Blue Jays et les Leafs que sa propre famille», a-t-il décrit.

Chul Min «Eddie» Kang, chef dans un restaurant, a également perdu la vie dans la tragédie. Le cuisinier d'origine coréenne a été décrit comme «travaillant et loyal» par son employeur. «Son sourire illuminait la pièce», a déclaré ce der-

nier au *Toronto Star*, précisant que l'ensemble de son personnel est «dévasté» par sa perte.

Les collègues d'Anne Marie D'Amico, identifiée mardi, ont souligné sa bonne humeur légendaire. Un ancien camarade de classe de l'Université Ryerson de Toronto, Abdullah Snobar, se souvient également de son large cercle d'amis et de ses succès scolaires.

Au moment d'écrire ces lignes, cinq des quatorze blessés se trouvaient toujours dans un état critique.

## Pas le droit à l'erreur

L'identification officielle des victimes prendra du temps en raison du nombre de victimes et de la nature de l'incident, a prévenu le coroner en chef de l'Ontario mardi. Cela est tout à fait normal, soutient l'ex-coroner Denis Boudrias.

«Personne ne traîne les pieds, je vous l'assure!» af-

firmé-t-il, expliquant que le processus d'identification est très «rigoureux».

M. Boudrias explique que la reconnaissance du corps par un proche ne suffit pas pour confirmer l'identité d'une victime. «Ça prend une pleine certitude», qui s'établit entre autres par des mesures scientifiques comme le prélèvement d'ADN ou d'empreintes dentaires.

Si le bureau du coroner de l'Ontario se montre aussi prudent, ce serait notamment pour ne pas répéter l'erreur commise il y a quelques semaines en Saskatchewan.

«Ça me paraît clair», affirme l'expert. Rappelons qu'un des blessés de l'accident d'autocar des Broncos, Xavier Labelle, avait faussement été identifié comme étant décédé.

En 25 ans de carrière, il s'agit de la seule erreur du genre dont a été témoin l'ex-coroner. Cela ne peut absolument pas se reproduire, prévient-il. «Dans le cas de Toronto, il y a une forte charge émotive. Les gens sont secoués, émus. Dans ce contexte, il faut d'autant plus être prudent.»

La présence de ressortissants étrangers parmi les victimes ne facilite en rien la tâche des coroners, ajoute M. Boudrias. «S'il n'y a personne à Toronto pour les identifier, il faut joindre les familles à l'étranger, passer par les ambassades, ce qui complique le processus.»

Avec *La Presse canadienne*  
*Le Devoir*

## Moment d'embarras pour Jagmeet Singh

Le chef du NPD ignorait la position de son caucus sur le projet de loi sur les armes à feu

HÉLÈNE BUZZETTI

Correspondante parlementaire à Ottawa

Faut-il y voir un autre exemple de déconnexion entre le nouveau chef du NPD et son caucus? Jagmeet Singh a été incapable de dire si ses députés étaient d'accord avec lui pour appuyer un projet de loi libéral sur les armes à feu déposé il y a un peu plus d'un mois. Il a été obligé d'en référer à son conseiller.

Le projet de loi C-71 resserre le contrôle des armes à feu. Ces questions ont historiquement divisé le caucus néodémocrate composé à la fois de députés urbains et ruraux. Niki Ashton et Nathan Cullen, qui sont encore en poste, avaient par exemple appuyé les conservateurs pour abolir le registre des armes à feu.

En point de presse mercredi, M. Singh a dit «soutenir

ce projet de loi» tout en ajoutant qu'il fallait rester «sensible» aux gens «qui utilisent les armes à feu pour leur culture, pour la chasse».

Ses députés sont-ils d'accord avec lui? Il a fallu qu'une journaliste pose la question à quatre reprises. M. Singh s'est alors retourné vers son adjoint et le député Guy Caron, qui l'accompagnaient, pour leur demander quelle était la position du caucus. Le tout devant les caméras. Après un bref échange, M. Singh a affirmé: «Notre caucus appuie ce projet de loi.»

La députée Brigitte Sansoucy ne se préoccupe pas de cette apparente méconnaissance des dossiers législatifs.

«Moi, mon chef, j'aime bien quand je vois des photos de lui devant des salles pleines un peu

partout au Canada. Pour moi, qu'il parle aux citoyens et crée cet engouement est plus important que de passer beaucoup de temps à tout apprendre.»

Le porte-parole en matière de Sécurité publique, le député Matthew Dubé, met cet incident sur le compte de la fatigue, alors que le chef avait voyagé la veille.

«Il était présent au caucus quand j'ai offert ma recommandation comme porte-parole aux collègues.»

Le mois dernier, après que M. Singh eut mécontenté ses troupes en sanctionnant un de ses vétérans, le caucus avait unanimement reconnu le besoin que le chef soit plus présent à Ottawa.

«On s'aperçoit du besoin d'avoir le chef ici pour mieux connaître le caucus», avait in-



Jagmeet Singh

diqué Guy Caron. «Il doit prendre du temps pour être avec les députés du caucus», avait pour sa part dit Alexandre Boulterice.

## Weir encore en attente

Par ailleurs, on ignore toujours le sort définitif qui sera réservé au député Erin Weir, qui fait l'objet d'une allégation de comportement déplacé de nature non sexuelle.

M. Weir a été suspendu de ses fonctions officielles en février, mais il est demeuré membre du caucus. Jagmeet Singh avait commandé un rapport sur la situation, rapport qu'il a entre les mains depuis maintenant une semaine. Qu'en fera-t-il?

«Il y a un processus à suivre», s'est-il borné à répéter sans jamais expliquer de quel processus il parlait maintenant que l'enquête est terminée.

*Le Devoir*

## ACTUALITÉS

ATTENTAT DE QUÉBEC

## L'empathie du tueur mise en doute

Bissonnette aurait manifesté du mépris en prison envers une de ses victimes

ISABELLE PORTER  
à Québec

Le manque d'empathie manifesté par Alexandre Bissonnette pour ses victimes a été souligné par le juge François Huot et le procureur de la Couronne à l'approche de la fin des observations sur la peine mercredi.

Lors d'un échange avec un témoin expert de la défense, le juge a remarqué que, depuis le début des observations sur sa peine, M. Bissonnette semble indifférent aux témoignages bouleversants des victimes de la tuerie.

«M. Bissonnette demeurait d'une impassibilité pratiquement totale», a-t-il noté, en soulignant qu'à l'inverse, «à peu près tout le monde dans la salle d'audience» semblait bouleversé.

Le magistrat voulait savoir comment la psychiatre Marie-Frédérique Allard conciliait cette attitude avec ses remarques indiquant que M. Bissonnette avait fait des progrès sur le plan de l'empathie ces derniers mois.

«J'ai de la difficulté un peu à voir une progression de l'extérieur de cette empathie-là avec ce que j'ai pu observer en salle de cour», a dit le juge.

M<sup>me</sup> Allard a rétorqué que M. Bissonnette n'avait certes pas fait de «progrès énormes», mais qu'il en avait «la capacité». La veille, elle avait avancé que l'homme de 28 ans pourrait être réhabilitable après 25 ans de détention.

## Des propos haineux en prison

En contre-interrogatoire, la Couronne a mis en doute la



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Aymen Derbali a perdu l'usage de ses jambes après avoir été atteint de sept balles par Alexandre Bissonnette.

franchise manifestée d'Alexandre Bissonnette dans ses entretiens avec les psychiatres embauchés par la Défense. Son empathie «fluctue en fonction de la personne à qui il parle», a dit le procureur François Godin. «Il vous dit ce que vous voulez entendre.»

Le procureur a ensuite fait allusion à des propos haineux que l'homme de 28 ans aurait tenus lors d'un échange en prison avec un codétenu. Ce do-

cument n'a toutefois pas été admis en preuve.

Selon ce qu'a rapporté le procureur, les deux hommes regardaient la télévision lorsqu'un reportage a fait état des fonds recueillis pour payer une résidence adaptée à Aymen Derbali.

Blessé gravement lors de la tuerie, M. Derbali a perdu l'usage de ses jambes et en partie de ses bras. Il ne peut plus vivre dans l'appartement

qu'il partageait avec sa femme et ses trois enfants.

«L'es... je peux pas croire qu'après sept balles, il soit pas mort», aurait alors déclaré Alexandre Bissonnette. «Il va se faire donner une maison et moi, ma famille aura rien.»

La Couronne a demandé par ailleurs à ce que son propre expert, Gilles Chamberland, de l'Institut Pinel, rencontre aussi le tueur. L'entrevue a eu lieu mercredi après-midi et M. Chamberland devrait témoigner à son tour jeudi.

## Lectures de Bissonnette

La Défense a enfin voulu revenir sur recherches en ligne du meurtrier afin de montrer qu'il ne s'intéressait pas uniquement aux tueurs en série, aux ténors de la droite alternative américaine et à d'autres sujets en lien avec ses crimes.

Ainsi, avant de partir vers la mosquée le 29 janvier, il avait certes consulté des pages Web sur les fusils Glock et le tweet de Justin Trudeau sur les demandeurs d'asile. Mais il avait aussi

visité le site du quotidien progressiste anglais *The Guardian*, le compte twitter de l'icône féministe américaine Lena Dunham et, tout juste avant de partir, une chronique de Martine Desjardins sur les dénonciations des victimes d'agressions sexuelles.

Enfin, les deux dernières entrées sur son ordinateur portaient sur James Gamble et sa mère. Le jeune Gamble s'est enlevé la vie 2015 après que la police a découvert qu'il planifiait une tuerie de masse dans un centre commercial d'Halifax.

Le Devoir

JUSTICE

## Viol collectif: les trois adolescents accusés seront détenus à domicile

AMÉLI PINEDA

L'adolescente de 13 ans victime d'un viol collectif le mois dernier pourrait recroiser ses agresseurs à l'école. Puisqu'ils sont mineurs, ceux-ci ont obtenu mercredi une détention à domicile, qui prévoit entre autres leur retour en classe.

«Il y a des personnes impliquées dans le dossier qui vont à la même école [que la victime], c'est pourquoi ils ont des conditions strictes à respecter si elles devaient se retrouver dans la même classe», a indiqué Tiago Murias, l'avocat d'un des jeunes accusés.

Selon M<sup>e</sup> Murias, la façon dont ont été rédigées les conditions de détention assurera la protection de la victime.

Les trois adolescents — deux garçons et une fille — accusés dans cette affaire d'agression sexuelle en groupe devront être sous la supervision de leurs parents en tout temps.

«Ce sont des enfants d'âge scolaire, des enfants qui doivent être scolarisés, et les conditions doivent permettre que ces mineurs-là aillent à l'école», a ajouté M<sup>e</sup> Murias.

Mercredi, devant la Chambre de la jeunesse de la Cour du Québec, les trois jeunes sont restés impassibles alors que leurs parents s'engageaient à les surveiller «24 heures sur 24».

La juge Pauline R. Laforce leur a précisé qu'ils ne sont

pas remis en liberté, mais bien détenus à domicile et sous surveillance d'une «personne digne de confiance».

Les adolescents, âgés de 13 à 15 ans, n'auront pas le droit d'utiliser les réseaux sociaux. D'ailleurs, il leur est interdit d'avoir accès à tout appareil électronique ayant Internet, notamment cellulaire et ordinateur.

Une liste d'adolescents avec lesquels ils ne peuvent entrer en contact a également été dressée. Pour éviter qu'ils ne croisent la victime, ils devront d'ailleurs être reconduits tous les jours à l'école par leurs parents.

Rappelons que, lundi, le 98,5 FM a révélé que le viol collectif a été filmé puis partagé sur les applications WhatsApp et Snapchat.

L'agression en groupe aurait eu lieu lors d'une fête privée dans un appartement de Montréal-Nord. Toujours selon le 98,5 FM, c'est le frère aîné de la victime qui aurait vu les images et reconnu sa sœur. Il aurait ensuite alerté leur père.

«C'est désolant pour la personne à qui on a fait subir ça», a commenté le père de l'adolescente accusée dans cette affaire.

Un quatrième adolescent, âgé de 15 ans, doit comparaître jeudi devant la Chambre de la jeunesse. Un cinquième suspect fait toujours l'objet d'une enquête du SPVM.

Le Devoir

ARTISANS, BÂTISSEURS ET VISIONNAIRES  
NOUS DONNENT

**DES RACINES ET  
DES AILES**

CE SOIR **20H**

NOUVEAUX ÉPISODES

**TV5**

## ÉDITORIAL

## FRANCISATION DES IMMIGRANTS

## Vrai problème, fausse solution

Un sondage publié dans nos pages montre qu'une grande majorité de Québécois (84%) estime que les cours de français devraient être obligatoires pour les nouveaux arrivants. De même, pour près des trois quarts d'entre eux, connaître minimalement le français devrait être une condition pour demeurer au Québec. Ces données indiquent les limites des enquêtes d'opinion quand il est question de concevoir des politiques et des programmes éducatifs.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le sondage Léger, commandé par le Mouvement national des Québécoises et Québécois, confirme que la Coalition avenir Québec est en phase avec la population quand elle propose de rendre les cours de français obligatoires pour les nouveaux arrivants qui ne connaissent pas le français et de les soumettre à un examen pour tester leur connaissance du français trois ans après leur arrivée, évoquant même leur expulsion s'ils n'obtiennent pas la note de passage.

Le sondage, dans lequel une majorité des répondants (54%) se dit pessimiste quant à l'avenir de la langue française au Québec, révèle que 57% d'entre eux croient que la francisation des immigrants est un échec. En cela, les Québécois sondés rejoignent la vérificatrice générale, Guylaine Leclerc, qui, dans un rapport publié l'automne dernier sur le sujet, en était arrivée à cette conclusion.

Le problème, c'est que cette mesure d'imposer des cours de français aux nouveaux arrivants, si elle apparaît simple, ne tient pas la route.

Apprendre une langue, pour un adulte surtout, requiert qu'on y mette du sien. Comme le fait remarquer dans notre section Idées une enseignante en francisation des adultes, il est inconcevable qu'on puisse enseigner à des étudiants contre leur gré, qu'on puisse apprendre par la force. La solution n'est pas d'obliger les nouveaux arrivants à suivre des cours de français, mais de faire en sorte qu'ils se sentent, eux-mêmes, obligés d'apprendre le français, qu'ils en voient la nécessité dans leur vie de tous les jours, un constat que font nombre d'entre eux, n'en doutons pas.

Il est vrai, comme l'a signalé la vérificatrice générale, que seulement le tiers des immigrants qui devraient se franciser s'inscrivent à des cours de français offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI).

Un certain nombre suivent d'autres cours de français, mais selon l'évaluation du ministère, même si on en tient compte, 60% des immigrants visés s'en passent. C'est beaucoup trop.

Une des raisons qui expliquent ce phénomène, c'est que la priorité de bien des nouveaux arrivants, c'est de se dénicher un emploi. De là, l'importance, d'une part, qu'ils puissent travailler en français. D'autre part, le gouvernement libéral, dont la désinvolture en matière de promotion de la langue française est notoire, aurait dû depuis longtemps obliger les entreprises à accueillir sur les lieux de travail des classes de français ou encore permettre à ces employés de suivre leurs cours ailleurs, tout en étant rémunérés.

Il y a aussi plusieurs autres cas d'espèce: les grands-parents arrivés au pays en vertu du programme de réunification des familles ou encore les conjoints — surtout des femmes — qui choisissent de rester à la maison. Il faut adopter de meilleures stratégies pour les rejoindre. Et accepter, dans certains cas, que la véritable francisation soit l'affaire de la génération suivante.

Quant à l'expulsion des récalcitrants, point besoin de démonstration pour la juger inapplicable, mais surtout inhumaine. La CAQ doit tout simplement la biffer de son programme.

## RANA PLAZA

## L'industrie du prêt-à-exploiter

Quelque 90% des vêtements achetés au Canada sont fabriqués à l'étranger. Et si les principaux fournisseurs demeurent, et de loin, les ateliers chinois, la part du Bangladesh dans les importations canadiennes est aujourd'hui supérieure à 10%, ce qui n'est pas rien. Ce qui fait qu'en aval, la tragédie du Rana Plaza, survenue il y a cinq ans cette semaine, nous interpelle tous comme consommateurs de manière assez directe, qu'on le veuille ou non.

Le Rana Plaza, un immeuble de huit étages situé en banlieue de Dacca, s'est effondré le 24 avril 2013, faisant 1138 morts et plus de 2000 blessés parmi les quelque 5000 personnes, en majorité des femmes, qui y travaillaient dans des conditions de misère. Ce n'était pas le premier accident à se produire dans l'industrie textile bangladaise, mais ce fut le plus grave. Les opinions internationales s'en sont émues; les grandes marques occidentales qui y faisaient fabriquer leurs produits, comme Gap et Benetton, ont été stigmatisées.

Lémoi fit que les victimes furent indemnisées et que la sécurité des usines fut améliorée. Sous pression, le gouvernement bangladais a réformé ses lois du travail, faisant voter une augmentation du salaire minimum de 70% et réduisant les embûches à la syndicalisation pour les quelque deux millions de travailleuses employées dans les 5000 usines du pays.

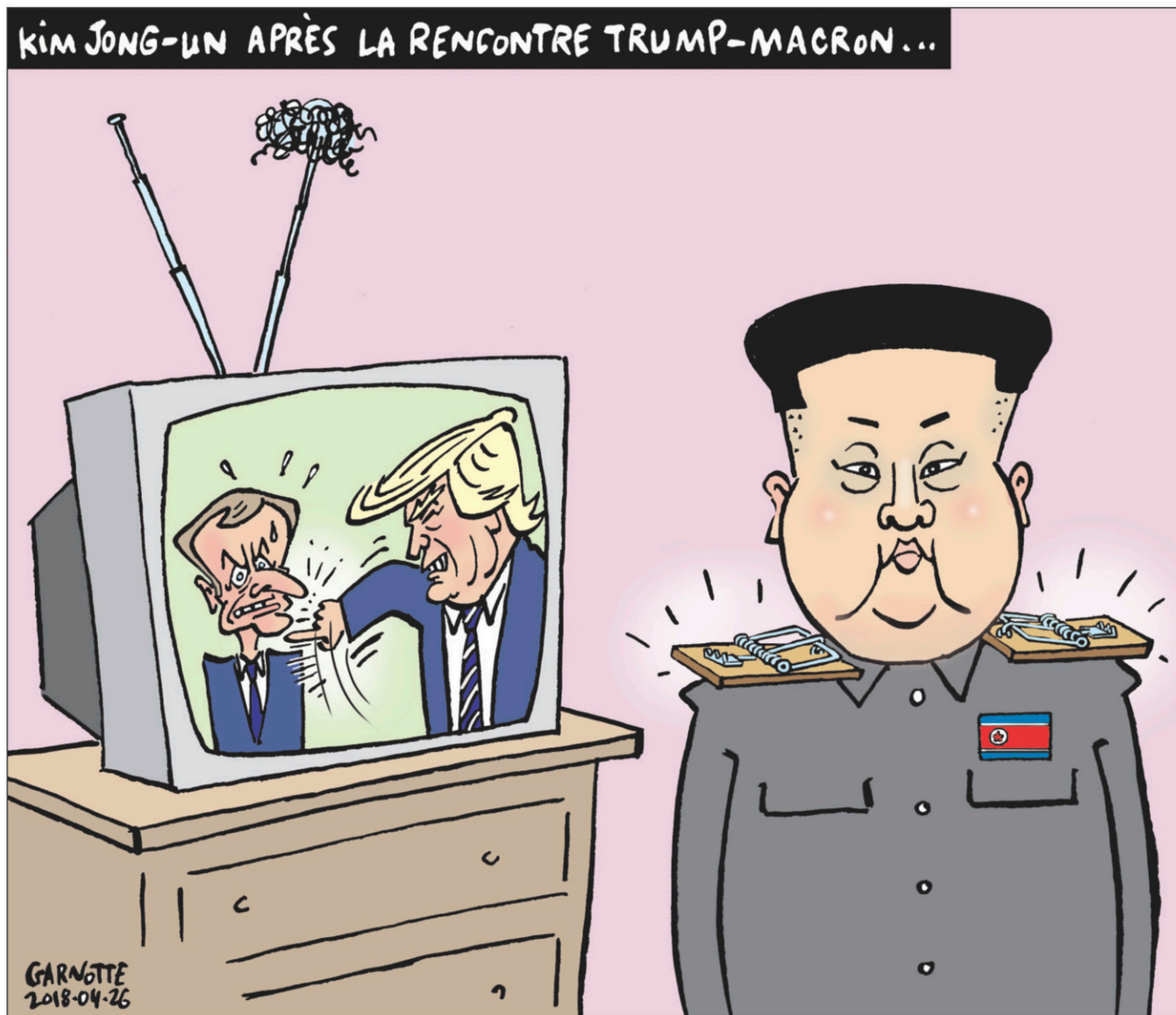
Mais, cinq ans plus tard, ces gains demeurent dans les faits insuffisants, sinon tout simplement théoriques. Si le salaire minimum mensuel de ces travailleuses du textile est passé de 44\$CAN à 94\$CAN, ces dernières restent les moins bien payées du monde. Face aux syndicats, le patronat persiste impunément dans ses pratiques de harcèlement, avec congédiements massifs d'employés trop revendicateurs et poursuites en justice contre les leaders syndicaux. La fédération patronale de l'habillement dispose d'une énorme influence sur le gouvernement bangladais, comme l'industrie textile, responsable de 80% des exportations du pays, est un moteur de l'économie nationale. Il ne faut donc pas s'étonner que les procès contre les propriétaires du Rana Plaza n'aient pas abouti.

Après les *mea culpa*, les multinationales n'ont quant à elles pas modifié, ou si peu, un modèle d'affaires fondé sur les coûts de production les plus bas possible et des délais de livraison très serrés, ne se gênant pas d'ailleurs pour jouer les pays les uns contre les autres. C'est pourquoi, tant que ce modèle vivra, l'industrie du prêt-à-porter reposera sur une logique du prêt-à-exploiter.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 &gt; FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES  
 Rédactrice en chef LUCE JULIEN  
 Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN  
 Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN  
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER  
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
 Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS  
 Adjoint PAUL CAUCHON, VÉRONIQUE CHAGNON, VALÉRIE DUHAIME, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU,  
 DOMINIQUE RENEY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY  
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



## L E T T R E S

## Lettre à mon oncle

## « Alphonse »

C'est un plaisir pour moi de t'écrire aujourd'hui. Il y a trois générations, Alphonse Desjardins nous a fait la démonstration que, lorsqu'on s'unit tous dans un même but, on est capables de grandes choses. Mon oncle Alphonse, tu nous as montré le chemin et toute la population du Québec francophone t'a suivi dans le « Mouvement Desjardins », qui avait pour but d'aider tous nos concitoyens de nos municipalités. Même si parfois tous les critères n'étaient pas au rendez-vous, on parvenait à avoir des prêts, ou un peu d'argent pour réaliser nos objectifs ou nos rêves. Alphonse, tu étais notre fierté et toutes nos petites caisses de toutes les municipalités ont contribué au succès sans précédent du « Mouvement Desjardins ».

Mon oncle Alphonse, on te considérait au même rang que Maurice Richard ou René Lévesque. C'est à la petite école que,

mon oncle Alphonse, tu nous as donné notre première leçon d'économie... Arrêtez d'acheter des « petits Chinois » et formez des caisses scolaires... Le Mouvement Desjardins était notre fierté... Impliquée dans toutes nos petites paroisses... Un local, des bénévoles et des employés. On se côtoyait et on se connaissait, c'était un vrai « mouvement », les sociétaires étaient à la base des décisions. Mais aujourd'hui, depuis la fédération des caisses populaires, mon oncle Alphonse, les décisions sont prises en « haut lieu » et ce n'est plus la base qui décide... La prise de décision s'éloigne de la base... C'est regrettable, mais « le Mouvement Desjardins » est en train de s'éloigner de nos paroisses... C'est dans la terre de ces petites municipalités qu'a germé « le Mouvement Desjardins ». Tourner le dos à nos petites paroisses, c'est favoriser l'érosion des activités socio-économiques et ça ressemble à l'aide à mourir.

Chaque paroisse du Québec est un joyau, une toile unique, et ensemble les paroisses

forment la mosaïque que l'on appelle « la Belle Province ». C'est grâce à la beauté, au pittoresque, à la fierté de chaque petite paroisse. Saint-André de Kamouraska, Rivière-Ouelle, Saint-Onésime d'Ixworth, Saint-Roch-des-Aulnaies, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Denis-de-La-Boutillerie, etc., autant de petits villages qui ont formé notre peuple et qui méritent de la considération et un minimum de services...

Alphonse Desjardins, tu donnais avant beaucoup de services aux membres, avec peu ou sans frais... Aujourd'hui, on impose le plus de frais possible avec le moins de services aux membres. Les vieux avaient toujours des paroles très justes: on ne mord jamais la main qui nous nourrit... Je vais aller chez le curé pour faire effacer la parenté, mon oncle Alphonse. Qui sait? Dans quelques années, les petits Chinois vont peut-être prendre la relève dans nos petites municipalités.

Pierre Kidd  
 Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 25 avril 2018

## L I B R E O P I N I O N

## Pour une véritable concurrence en télévision

PIERRE KARL PÉLADEAU  
 Président et chef de la direction de Québecor inc.

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) s'apprête à se pencher sur la transaction par laquelle Bell souhaite remettre la main sur les chaînes Séries + et Historia dont elle avait été forcée de se départir en 2013 à la suite de l'acquisition d'Astral. Or, le temps ne serait-il pas venu pour le Conseil de faire la promotion de l'innovation plutôt que de renforcer la dominance de Bell? Le CRTC réalise-t-il que, par ses décisions, il a contribué à accélérer la concentration des chaînes à un niveau qui confère à Bell un pouvoir de négociation qui lui permet d'écraser ses concurrents en acquérant les contenus les plus prisés dans les deux langues? Ainsi, le Conseil permet aussi que des chaînes qui ont bénéficié pendant des années d'une situation monopolistique perçoivent des tarifs trop élevés qui ne correspondent pas à leur valeur marchande. Ceci augmente la facture des consommateurs et accélère le phénomène du *cord-cutting* et, par conséquent, la diminution des contributions au Fonds des médias du Canada, affectant ainsi notre capacité à produire des émissions qui nous rassemblent et nous ressemblent.

Malgré toutes les réserves et les mises en garde exprimées par plusieurs intervenants, dont Québecor, au moment de l'approbation de l'acquisition d'Astral, force est de constater que, cinq ans plus tard, la saine concurrence souhaitée par le Conseil et les autres membres du secteur n'est pas au rendez-vous. On en veut pour preuve le fait que Bell récolte actuellement 51% des redevances versées par les entreprises de télédiffusion

canadiennes aux chaînes spécialisées dans le marché francophone, proportion qui est appelée à monter à 56% si Bell acquiert ces deux chaînes.

Comment a-t-on pu en arriver là? Au-delà du fait que la transaction Bell-Astral n'aurait jamais dû être avalisée, il faut regarder du côté de l'héritage monopolistique de plusieurs des chaînes spécialisées de Bell. Des chaînes comme RDS, Canal D ou Vrak ont en effet longtemps bénéficié de protections réglementaires, comme la protection des genres qui garantissait une exclusivité à certaines chaînes dans leur créneau de programmation. Ces chaînes profitaient également du droit d'accès qui obligeait les télédiffuseurs à les offrir à la base ou dans des forfaits à haute pénétration.

Malgré la levée de cette protection, le CRTC n'a jamais véritablement réussi ou même cherché à éliminer les avantages concurrentiels et surtout tarifaires dont ces chaînes profitent à ce jour. Le simple fait que le Conseil tienne compte de l'évolution historique des tarifs payés aux chaînes par les entreprises de distribution lorsque vient le moment de fixer ces tarifs en arbitrage est une aberration. Ainsi, il devient difficile de baisser les tarifs de chaînes qui ne sont plus regardées et choisies par les abonnés, ou qui sont tout simplement surévaluées en comparaison de la moyenne du marché. En d'autres mots, alors qu'on dit vouloir encourager la concurrence, on récompense des entreprises pour avoir déjà profité d'une position monopolistique.

Prenons comme exemple la dernière décision d'arbitrage du CRTC relativement au tarif payé par Bell Télé pour la distribution de TVA Sports. Alors que la proposition de Groupe TVA respectait en tout point la juris-

prudence du Conseil, celui-ci a plutôt choisi de baser sa décision sur des interprétations et des principes différents de ceux utilisés dans ses décisions passées afin d'avantager indûment Bell, tout en désavantageant indûment Québecor. Ceci alors que, malgré un monopole de plus de 20 ans dont a bénéficié RDS, TVA Sports a su, grâce à des investissements annuels moyens de près de 100 millions, se tailler une place de choix avec près de 1,9 million d'abonnés et des parts de marché enviables et comparables à celles de RDS.

En agissant de cette façon et n'analysant pas de façon complète l'environnement concurrentiel dans lequel les diffuseurs évoluent, le CRTC maintient artificiellement les avantages de ces anciens monopoles plutôt que d'appuyer, comme il se doit, les nouveaux joueurs qui apportent choix et concurrence dans un marché télévisuel transformé par le Web, les services de vidéos numériques et les réseaux sociaux. Plus le régulateur encourage le maintien, voire l'augmentation des tarifs de ces anciens monopoles, plus les téléspectateurs vont fuir le système canadien de radiodiffusion et s'abonner à des services comme Netflix, dont le coût est inférieur à celui de l'abonnement aux services des entreprises de télédistribution canadiennes. Ce faisant, le CRTC se retrouve pris à son propre jeu et met en danger la pérennité du système canadien de radiodiffusion.

Ces façons de faire dépassées risquent d'anéantir des années d'efforts en vue d'assurer un plus grand choix pour les téléspectateurs et une plus grande diversité de points de vue. Si le CRTC veut vraiment établir une concurrence vigoureuse comme il le clame depuis des années, il est impératif qu'il passe de la parole aux actes.



GUY  
TAILLEFER

## IDÉES

SABLES BITUMINEUX

## Vers l'expansion des énergies fossiles au-delà de 2040

ÉRIC PINEAULT

Professeur au Département de sociologie de l'UQAM

**L**e gouvernement Trudeau négocie actuellement à Houston ce qui sera probablement le plus important investissement public dans le secteur énergétique des dernières décennies. Ironiquement, ce sera pour appuyer la construction d'un pipeline qui transportera un des pétroles les plus sales de la planète. Alors que nous devrions nous engager dans une transition de grande ampleur pour respecter les engagements climatiques pris à Paris, Justin Trudeau et ses ministres usent de tous les moyens à leur portée pour forcer le passage de Trans Mountain.

Le projet serait dans « l'intérêt national »: il est une pièce essentielle du puzzle par lequel le premier ministre tente de convaincre la population que l'on peut concilier développement économique et environnement. À ceux qui tiennent à nos engagements climatiques, il explique que Trans Mountain est la clé pour faire accepter à l'industrie pétrolière un prix sur le carbone, première étape de la transition. Pourtant, devant les représentants de l'industrie, il présente les choses autrement. La tarification du carbone est le prix à payer pour assurer son développement à long terme, notre pétrole perdrait enfin son stigmate et gagnerait en acceptabilité sociale.

## Réserves importantes

Le Canada dispose de réserves en bitume de 170 milliards de barils, assez pour assurer la croissance de l'industrie des sables bitumineux tout le long du XXI<sup>e</sup> siècle, à condition que s'accroisse en parallèle la capacité de transport par pipeline. De ce point de vue, il n'est aucunement question de transition ou de décarbonification. Trans Mountain ainsi que Keystone XL et l'expansion de la ligne 3 d'Enbridge ont tous

pour fonction de permettre l'expansion à long terme de l'industrie des sables bitumineux. Si ces trois projets de pipeline sont construits, la capacité de production de pétrole dans l'Ouest pourra doubler d'ici 2030. Dans un tel scénario, pour atteindre nos cibles de réduction des gaz à effet de serre (GES), il faudrait que le reste de l'économie canadienne, y compris les ménages, réduise ses émissions de 90%. Trans Mountain n'est décidément pas dans l'intérêt national de ceux qui croient aux engagements que nous avons pris à Paris.

Donc, reposons la question. Qui a besoin de Trans Mountain? L'économie, la péréquation, les extracteurs? Les banques qui ont sauté sur l'occasion pour investir dans le projet il y a près d'un an? Peut-être.

Regardons de plus près l'aspect économique du projet. Rappelons d'abord que le secteur des sables bitumineux au Canada est en pleine restructuration. Or, cela n'a rien à voir avec l'accès ou non aux marchés internationaux, avec l'écart de prix entre le Canada et le reste du monde ni avec la construction de pipelines. Rentable à 70 ou 90\$ le baril, un investissement dans l'extraction de sables bitumineux ne l'est plus depuis que le prix du baril sur les marchés internationaux se situe à 40\$ ou 50\$.

Ce bas prix a une cause: la révolution du pétrole de schiste aux États-Unis, amorcée vers 2010 et censée se prolonger jusqu'en 2030. Au début des années 2000, l'investissement dans les sables bitumineux était massif et structurant pour l'économie canadienne. Mais depuis 2014, la donne a complètement changé. Dans ce nouveau contexte, la stratégie des entreprises, celles qui n'ont pas tout simplement plié bagage (comme le firent Total, Shell et Statoil), a été de s'asseoir sur leurs actifs et de réduire leurs coûts pour rétablir leurs marges. Incapables de promettre une croissance exceptionnelle à leurs actionnaires, les Suncor de ce monde se tournent vers une stratégie défensive et dirigent leur surplus vers l'augmentation du dividende et



Des opposants au projet Trans Mountain ont manifesté lundi à Ottawa.

le rachat d'actions. Toutes les entreprises du secteur que nous avons pu étudier se vantent de ne plus être exposées à l'écart de prix entre le « Western Canadian Select » et les prix sur les marchés internationaux. Dans leurs communications avec les analystes financiers, elles soutiennent toutes ne pas souffrir du manque de capacité de transport. Certes, il y a eu un engorgement pendant quelques semaines cet automne, mais il résulte de la décision de TransCanada de limiter l'usage du réseau Keystone après un déversement de plus de 8000 barils de pétrole dans le Dakota du Sud. Comme le résuma avec éloquence et simplicité le p.-d.g. de Suncor lors d'une discussion avec les analystes en octobre dernier, « les tuyaux et l'écart de prix ne me font pas perdre le sommeil ».

Les grandes entreprises extractives affirment que ce qui les amènerait à investir de nouveau dans l'expansion de leur capacité, ce n'est pas un nouveau pipeline comme Trans Mountain, mais plutôt un réajustement, de manière durable, du prix du baril à l'échelle inter-

nationale. Or, cela est très improbable tant que dure le boom du pétrole de schiste aux États-Unis. Autre grande inconnue qui nuit aux projets d'investissement: il est difficile de savoir quelle sera la demande après ce boom, en 2030 ou 2040. Cela dépend de la vigueur des politiques de transition des grandes économies, de la Chine en premier lieu.

Bref, l'ajout du pipeline Trans Mountain ne peut seul relancer le secteur. L'économie albertaine, la péréquation, l'économie canadienne se sont déjà adaptées à cette nouvelle conjoncture économique; les emplois ont été perdus, les actifs radiés, les investissements futurs annulés. Le contexte est propice pour planifier la décroissance de l'industrie et la diminution de la dépendance économique aux hydrocarbures.

Dans ce contexte, l'ultimatum lancé par Kinder Morgan est un curieux signal. Doute-t-elle de la rentabilité de son projet? Cherche-t-elle des partenaires publics à qui elle peut transférer une partie de ses risques commerciaux? Rappelons qu'il y a un an, la compa-

gnie mère a créé Kinder Morgan Canada pour isoler l'entité américaine de l'activité de l'entité canadienne. La filiale américaine a utilisé une bonne partie des sommes tirées du Canada pour améliorer son bilan et diminuer son endettement. Et si Kinder Morgan n'avait plus besoin de Trans Mountain?

Quand on compare les coûts et les risques écologiques (déversements et marées noires) et sociaux (répression, conflits avec les Premières Nations) au maigre bénéfice économique à court et à moyen terme du pipeline, on peut douter de l'intérêt national du projet. Certes, à long terme, Trans Mountain pourrait avoir un effet sur la croissance de l'industrie. Les conditions pourraient être réunies pour un nouveau cycle d'expansion de l'extraction de sables bitumineux, mais à partir de 2040. Une telle éventualité nous forcerait à renier nos engagements climatiques internationaux alors que l'humanité — il est à espérer — aura définitivement pris la décision de réduire, de façon draconienne, son usage des énergies fossiles.

FRANCISATION DES IMMIGRANTS

## Ne pas faire apprendre par la force

MARIE-ANDRÉE PROVENCHER

Enseignante en francisation d'adultes

**L**es enseignants en francisation d'adultes, dont je fais partie, ont dû sursauter en lisant dans *Le Devoir*, mardi, qu'une majorité de Québécois sont favorables à l'idée de rendre obligatoire la francisation des immigrants! Imaginez la situation si des étudiants étaient dans une classe contre leur gré, quels ravages ils risqueraient de causer: perturber les cours; persuader des camarades que le cours est inutile... Ou le professeur, incompetent... Il y a un proverbe haïtien qui s'applique bien à cette situation: « Ce n'est pas mener la couleuvre à l'école qui est difficile, c'est la faire asseoir sur le banc! » Il est évident qu'on ne peut pas faire apprendre par la force!

Ce qui doit s'améliorer, c'est l'offre de cours. Les horaires doivent être déterminés en fonction des besoins des étudiants et non des désirs des enseignants ou de leur convention collective. D'après ma longue expérience en francisation d'adultes, le format idéal est de 15 heures semaine; trois heures chaque jour, avec le moins d'interruptions possible. Par contre, un adulte ne peut pas arriver à maîtriser une nouvelle langue grâce à seulement quelques heures de temps en temps!

## Horaires variables

Comme une bonne partie des arrivants a de jeunes enfants, il faut en tenir compte pour les horaires. Il faut des places en garderie pour les tout-petits et le temps de les y reconduire pour les parents; le début des cours du matin et la fin des cours d'après-midi doivent être en fonction des horaires des écoles. Il doit y avoir des lieux de cours dans chaque quartier où des nouveaux arrivants s'installent.

Pour ne pas « échapper » d'arrivants, il faut leur offrir la francisation, avec allocation de survie, dès leur arrivée, quitte, s'il n'y a pas de place dans les cours du MIDI, à les inscrire dans les commissions scolaires ou d'autres établissements d'éducation: des cours structurés, suffisamment intensifs, donnés par des enseignants qualifiés.

## Besoins individuels

La francisation doit correspondre aux besoins individuels, surtout à ceux de l'employabilité. Par exemple, un professionnel, un enseignant diplômé à l'étranger, doit avoir accès à des cours lui permettant de réussir les examens exigés pour l'exercice de sa profession. Une personne se préparant à travailler avec le public aura besoin d'un perfectionnement à l'oral, alors qu'un secrétaire devra approfondir l'écrit.

Il faut cesser d'allouer un même temps d'apprentissage à tous sans tenir compte des écarts linguistiques et culturels. Sous cette justice apparente, une grande iniquité se dissimule: un unilingue asiatique ne peut pas progresser au même rythme qu'une personne de langue latine. Il faut investir suffisamment pour former des groupes plus petits afin qu'il soit possible de respecter le rythme d'apprentissage de chacun.

Où, avoir accès à la maîtrise de la langue commune est un droit.

REDISTRIBUTION DE LA RICHESSE

## La fiscalité au Québec, une réussite sociale menacée

GÉRARD BOISMENU

Professeur titulaire de sciences politiques à l'Université de Montréal

**A**u cours d'une campagne électorale, tout se dit. Le raisonnable n'est pas toujours au rendez-vous, car la propagande puise dans un stock limité d'idées, souvent racoleuses et exploitant les perceptions les plus sombres. Il faut se prémunir contre des séductions trop faciles.

On doit porter une grande attention aux populations laissées-pour-compte. Les grands organismes internationaux pointent l'accroissement des inégalités et de la pauvreté comme des menaces pour la croissance économique et l'avenir des sociétés démocratiques.

Ce n'est pourtant pas une fatalité que l'on doit subir au nom de « lois intangibles ». La comparaison des sociétés occidentales montre que les taux de pauvreté diminuent avec la hausse des dépenses sociales, que les services publics contribuent à la réduction des inégalités et de la pauvreté et que les mesures fiscales jouent un rôle comparable lorsqu'elles sont utilisées à cet effet.

## Des réalisations dignes de mention

Les inégalités sont plutôt fortes au Canada (en comparaison avec les autres pays de

l'OCDE). Elles sont cependant modulées régionalement. En comparaison avec l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, les inégalités sont plus faibles au Québec au cours des 25 dernières années, et cela, dans la durée. À l'échelle internationale, l'indice d'inégalité nous rapproche des pays européens et nous éloigne du reste du Canada.

Dans un récent livre (*Combating Poverty*), Axel van den Berg et ses coauteurs retiennent la mesure de la pauvreté à 50% de la médiane provinciale du revenu disponible des ménages (c'est une mesure très courante dans les études comparées). Outre le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont considérés.

Le Québec se distingue. Depuis 2000, le taux de pauvreté est le plus bas et la tendance est à la décroissance, tandis que c'est généralement l'inverse dans les autres provinces. Depuis 1995, il y a environ deux fois moins (en pourcentage) de familles biparentales pauvres au Québec que dans les autres provinces. Pour les familles monoparentales, il y a une plus grande similitude avec le reste du Canada, mais, début 2000, le Québec « décroche » et se distancie de façon remarquable de l'ensemble canadien.

Pour les célibataires sans enfant, le Québec suit une évolution similaire à celle connue dans le reste du Canada. L'« ex-

« La situation québécoise actuelle est le fruit d'un équilibre de compromis qui a donné un rôle plus soutenu à l'intervention publique »

ceptionnalisme québécois » ne se manifeste pas ici.

## Les rôles des politiques publiques

Les politiques publiques possèdent une grande influence sur la répartition de la richesse. Il y a une marge entre la répartition primaire du revenu et le revenu disponible une fois considérée l'intervention publique (mesures de redistribution et de fiscalité).

La comparaison avec les provinces nous enseigne que le Québec est à l'avant-plan pour les dépenses de programmes. Et ce, sur tous les plans de l'intervention sociale: les services sociaux et l'habitation, le travail, l'emploi et l'immigration, les mesures d'activation, l'intervention en faveur des familles avec enfants, la conciliation travail-famille (services de garde, congés parentaux, par exemple).

## La fiscalité comme programme social

On parle de la forte pression fiscale au Québec. Mais au-delà,

la charge fiscale nette (l'impôt fédéral et provincial sur le revenu, plus les cotisations sociales, moins les prestations auxquelles ont droit les ménages) fournit une bonne estimation du poids réel de la fiscalité pour les ménages. Elle est révélatrice du revenu disponible des familles québécoises (bilan 2018 de la Chaire en fiscalité et en finances publiques, dirigée par Luc Godbout).

La charge fiscale nette au Québec « est inférieure à la moyenne des 35 pays membres de l'OCDE » dans six des huit cas de figure présentés, selon ce bilan. C'est même la plus faible de l'ensemble des pays de l'OCDE pour les familles monoparentales avec deux enfants et les familles biparentales dont un adulte gagne le salaire moyen au Québec.

Par rapport aux pays de l'OCDE, la charge fiscale nette du Québec est « parmi les plus basses dans les cas de faibles revenus et en présence d'enfants » (p. 50). Par contre, la charge fiscale pour les plus hauts revenus est plus nette-

ment progressive, mais reste dans la moyenne de l'OCDE.

## Il n'y a pas de pays de cocagne

La comparaison du Québec avec le Canada ne doit pas faire illusion. Son exceptionnalisme n'a pas de sens si on élargit le champ d'observation vers l'Europe. La situation québécoise actuelle est le fruit d'un équilibre de compromis qui a donné un rôle plus soutenu à l'intervention publique. La situation est fragile, car soumise au jeu politique.

C'est là que les apprentis sorciers montrent toute la limite de leur pensée magique. Les compressions des dernières années des dépenses publiques ne devaient pas hypothéquer les services aux citoyens ou aux usagers. Pourtant, c'était une rhétorique qui avait comme suprême vertu de faire fi des faits.

Or, les tentations actuelles de restreindre l'intervention publique et de réduire les impôts, si elles devaient se réaliser, auraient un effet systémique qui minerait durablement ce qui a été construit et qui donne comparativement de bons résultats. Réduire significativement les impôts, ce peut être séduisant, mais c'est mettre en incapacité l'État à la fois de jouer son rôle dans la redistribution et de contribuer à une certaine égalité des chances. Laissons les mirages aux aventuriers irresponsables.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Robert Dutrisc, (éditorialiste), Michel Garneau et Pascal Élie (caricaturistes), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (chercheur photos); information générale: Isabelle Paré (chef de division et reporter), Stéphane Baillargeon (généraliste), Gérald Dallaire (pupitre), Amélie Daoust-Boussvert (santé), Jean Dion (sports), Marco Fortier (éducation), Lisa-Marie Gervais (diversité), Pauline Gravel (sciences), Jessica Nadeau (éducation), Alexandre Shields (environnement); information politique: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Belati-Cirino et Marie-Michèle Sioui (correspondants parlementaires à Québec) Dave Noël (recherche), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec); information culturelle: Guillaume Bourgaud-Côté (politiques culturelles), Julie Carpentier (pupitre), Fabien Deglise (livres), Catherine Lalonde (arts vivants), François Lévesque (écarts), Caroline Montpetit (arts vivants), Philippe Papineau (médias); information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Benoit Mungger (pupitre); information internationale: Guy Taillefer (chef de division et editorialiste); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); cahiers spéciaux: Aude Marie Marcoux (responsable); équipe numérique: Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay (pupitres); correction: Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant (correctrices); soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (coordonnatrice à la rédaction), Jean-Philippe Proulx (commis); DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa); PUBLICITÉ Charleyne Bachraty (adjointe au vice-président), Marlene Côté, Evelyn De Varennes, Anel Elmam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (directrices de comptes), Alain Tremblay (directeur créativité média), Amélie Maltais (commis aux arts légers), Alessandra Tantaló et Laurence Hémond (coordonnatrices publicitaires); PRODUCTION Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zematits INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Luc Girard (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice marketing, communications et relations publiques), Sébastien Beaupré (coordonnateur service à la clientèle), Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez (représentantes au service à la clientèle); ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici (technicienne comptable), Véronique Pagé (responsable du crédit).

## ACTUALITÉS

Le président du Conseil du trésor, Pierre Arcand, a confirmé les chiffres du *Devoir* sur la rémunération des médecins.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## SAINT JÉRÔME

SUITE DE LA PAGE 1

officielle n'avait alors été déposée.

Devant la lenteur de la réaction des musées canadiens, la Fabrique a décidé de tâter l'eau à l'international, comme l'a expliqué précédemment en entrevue au *Devoir* le curé, Denis Bélanger, même s'il demeurerait important à ses yeux et à ceux de sa hiérarchie que le tableau reste en sol canadien. « Ce que ça nous a permis, ça, d'aller voir d'autres musées, c'est de comprendre la juste valeur du tableau. C'est important, ça, pour nous, la juste valeur marchande », admettait encore M<sup>re</sup> Bélanger.

« Le prix a ensuite augmenté à 5 millions \$US [6,3 millions de dollars canadiens], une hausse importante », poursuit M<sup>me</sup> Lachance, du MBAM. Un prix qui correspondait à l'évaluation faite par Christie's. « La Fabrique demandait par ailleurs au musée la confidentialité relativement à la vente », poursuivait le MBAM, « ce qui rendait difficile l'impact de nos démarches vis-à-vis du public et du ministère ».

Mais pourquoi le MBAC, seul musée au pays à bénéficier d'un budget d'acquisition irrigué par des fonds publics, soit 8 millions de dollars par an venant de Patrimoine canadien, n'a-t-il pas bougé plus tôt? Paul Lang, qui était conservateur en chef au moment du début des négociations et qui est parti en décembre pour diriger les Musées de Strasbourg, affirme en entrevue au *Globe and Mail* que le MBAC a passé 18 mois à chercher sans succès de potentiels donateurs; et que l'offre de 3 millions de dollars faite par le musée, et compatible avec le budget du MBAC, a été refusée par la Fabrique. Une version qui ne correspond pas à celle de la Fabrique. Par ailleurs, le rapport annuel 2016-2017 du MBAC mentionne que le « musée a enregistré à la fin de l'exercice 900 000\$ d'apports reportés disponibles pour de futures acquisitions d'objets de collection; ce montant était de 2,2 millions de dollars en 2015-2016 ». Autrement dit, le MBAC a commencé son année financière 2017 en avril avec un fonds d'acquisition de base de 8,9 millions; et l'an précédent, avec 10,2 millions de dollars.

## Normes, us et pratiques

Rappelons que dans une lettre ouverte envoyée lundi 23 avril, le MBAC réitérait sa décision de vendre *La Tour Eiffel* de Chagall aux enchères de Christie's le 15 mai. Le musée espère en tirer 8 à 10 millions de dollars. Et ce, même si sa raison principale de le faire s'est pratiquement évanouie. La vente du Chagall devait « permettre une éventuelle acquisition de *Saint Jérôme* » pour « prévenir la sortie du pays d'une œuvre d'art majeure ». Mais l'avis d'intention de classement patrimonial déposé par la ministre de la Culture Marie Montpetit rend la sortie du tableau hors du Québec beaucoup moins probable, d'autant que la ministre a demandé dans la foulée à la Fabrique de réviser sa démarche de vente.

Les deux autres raisons qui poussent le MBAC à poursuivre le processus de vente du Chagall, comme le mentionnaient conjointement la présidente du conseil d'administration Françoise Lyon et le directeur Marc Mayer, sont « d'établir un filet de sécurité financier pour l'achat d'œuvres menacées de quitter le pays et de renforcer la capacité du Musée d'acquiescer des œuvres d'art d'importance ».

La décision a été mûrement réfléchie, surplaignait le MBAC. Ce n'est pourtant qu'en décembre que le conseil d'administration a voté l'aliénation de *La tour Eiffel*. Et en février, le tableau était déjà à Londres, et déjà entre les mains de Christie's. La vente est prévue pour le 15 mai prochain.

« Nous avons suivi les procédures prescrites et nous avons respecté les normes éthiques qui prévalent dans le domaine », assurait encore le MBAC. Or, l'Association des musées canadiens mentionne dans ses lignes directrices qu'une aliénation est jugée inacceptable « lorsqu'elle intervient principalement pour des raisons financières », qui sont les seules qui demeurent. Les principes déontologiques de la même association soulignent aussi que « les musées devraient annoncer publiquement leur décision d'aliéner des biens de leurs collections au moins trois mois avant la date prévue, en ayant recours aux médias appropriés », ce qui n'a pas été le cas dans ce dossier, la nouvelle ne s'étant répandue que par le communiqué de presse lancé par Christie's début avril — et donc une fois le Chagall hors du pays.

L'American Association of Art Museum Directors — dont Marc Mayer, directeur du MBAC, est membre — précise dans son guide des bonnes pratiques qu'une aliénation ne devrait jamais « être faite en réaction aux exigences d'un moment particulier ».

Le Devoir

« Ce que ça nous a permis, ça, d'aller voir d'autres musées, c'est de comprendre la juste valeur du tableau »

Denis Bélanger, curé  
Fabrique de la paroisse Notre-Dame

Le Devoir

## MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

rale du Québec doit en effet déposer un rapport préélectoral avant le prochain scrutin.

Avec les journalistes, M. Arcand a reconnu que les chiffres du *Devoir* « les bons chiffres », mais a précisé que « ça dépend de la façon dont vous les interprétez ».

## Un rattrapage « effectué », dit le premier ministre

Le chef de la Coalition avenir Québec, François Legault, a déploré la « clause cadenas » prévue à l'entente. « Ça veut dire que, d'ici 2023, même si on avait une étude qui montrait que les spécialistes au Québec sont plus payés que dans le reste du Canada, bien, il ne pourrait y avoir aucun ajustement », a-t-il lancé.

L'étude que l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) réalisera pourra en effet entraîner une négociation à la hausse de la rémunération des spécialistes si ces derniers sont désavantagés par rapport à leurs collègues du reste du Canada. Mais dans le cas contraire, l'accord-cadre ne prévoit pas que l'enveloppe puisse être revue à la baisse.

Le premier ministre, Philippe Couillard, a une fois de plus reconnu que « le rattrapage a été effectué » pour les médecins spécialistes

## La santé souffre encore de l'austérité, selon une étude

« Le choix fait par le gouvernement » de « concentrer » ses investissements en santé sur la rémunération médicale « explique en partie » le manque à gagner de « 5 à 7,5 milliards » de dollars en santé et services sociaux depuis 2013-2014, juge la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN). Cette dernière a mis à jour son analyse des budgets de la santé en tenant compte du

plus récent budget du Québec, analyse dont *Le Devoir* a obtenu copie.

Cette étude estime que, depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir en 2014, les manques à gagner cumulatifs se sont élevés à 406 millions de dollars en santé publique, à 227 millions de dollars en santé physique, 293 millions en déficience intellectuelle et autisme et 231 millions en santé mentale, pour ne nom-

mer que ces secteurs.

Selon cette étude, « l'austérité n'est pas terminée », puisque le financement prévu au dernier budget ne serait toujours pas à la hauteur des besoins. Le président de la FSSS, Jeff Begley, en appelle à un débat urgent sur la rémunération médicale et sur les priorités de financement, notamment en prévention et en soins à domicile.

Le Devoir

par rapport à leurs collègues ailleurs au pays. « Ce qui est clair, également, c'est que l'entente permet de protéger exactement ce qu'elle dit, puisqu'on fait diminuer le poids de la rémunération médicale dans le budget de la santé, ce qui était un enjeu important; on a réussi à la ramener en bas de 20%, à contrôler l'augmentation des masses de rémunérations médicales à 3% », a-t-il justifié.

Le député caquiste Simon Jolin-Barrette a sommé le gouvernement Couillard de dévoiler « l'ensemble des chiffres » associés aux ententes avec les médecins.

## Les accords-cadres sont publics, mais complexes

L'élusolidaire Amir Khadir, lui-même médecin spécialiste, a admis n'avoir jamais été avisé de ces chiffres par la FMSQ, dont il est membre. « Le détail de ces ententes est très compliqué, la rémunération à l'acte permet ce genre de tour de passe-passe où on n'y comprend rien, a-t-il déploré. Croyez-moi, la plupart des médecins, on n'a même pas le temps, si on veut faire notre travail, de regarder ces choses-là. »

Le Devoir

## TORONTO

SUITE DE LA PAGE 8

centaine d'appels en moins de deux jours. Des membres de la famille de témoins ou de personnes décédées. « Chaque individu réagit différemment en situation de crise. La plupart des gens sont en état de choc et il n'y a pas de grandes conversations quand ils appellent. On essaie juste d'être présent pour eux », explique M<sup>me</sup> McMurrich.

Trois équipes de deux intervenants de VST ont également été dépêchées sur les lieux du drame à la rencontre des familles, mais l'objectif est surtout de livrer des informations très pratiques, comme où appeler pour avoir des renseignements lorsqu'on n'a pas de nouvelles d'un proche. Parfois, à chaud, il s'agit de dire aux gens comment se mettre en sécurité.

Partout, le soutien aux proches des victimes s'est rapidement organisé. Des collectes de sang ont aussi été mises sur pied, de même que des fonds pour aider les victimes, dont celui annoncé par la ville de Toronto, « Toronto Strong ». Des entreprises comme Invesco, où travaillait Anne Marie D'Amico, l'une des victimes, ont fait venir sur place des intervenants pour offrir soutien psychologique à leurs employés.

Les écoles aussi ont eu besoin d'aide, surtout celles situées près de la rue Yonge. On a d'emblée confié la tâche aux enseignants et au personnel d'en parler avec leurs étudiants. « S'ils ont besoin d'un soutien additionnel, ils peuvent avoir accès au programme d'aide aux employés », a expliqué Ryan Bird, porte-parole de la Commission scolaire du district de Toronto.

À l'école secondaire Earl Haig, située près de la rue Yonge, l'événement tragique a eu une résonance particulière. L'une des victimes confirmées, Renuka Amarasingha, venait de terminer sa première journée de travail à cette école lorsque le camionneur fou l'a fauchée. Cette mère monoparentale d'origine sri-lankaise avait aussi travaillé pour les services de nutrition dans plusieurs écoles, a confirmé la commission scolaire.

Très présents, de nombreux groupes religieux sont venus apporter leur soutien à la communauté du quartier Willowdale de North York, très multiculturel et multiconfessionnel. Des musulmans, des catholiques. Mercredi



CHRIS YOUNG LA PRESSE CANADIENNE

Les citoyens ont bravé la pluie pour rendre hommage aux victimes.

matin, une cinquantaine de Coréens d'origine, membres d'une église presbytérienne d'Etobicoke, sont venus prier sous leurs parapluies.

## Des soins venus de loin

Des gens sont même venus de partout au Canada pour écouter et soutenir la communauté de North York. Donald Murray Prince est le coordonnateur de l'équipe d'intervention rapide d'une église fondée par Billy Graham, l'un des prédicateurs les plus célèbres du protestantisme évangélique. Comme il habite Waterloo en Ontario, l'ex-pasteur a été un des premiers de son groupe à arriver coin Yonge et Finch dès lundi.

« On est formé pour offrir un secours aux sinistrés dans des tragédies, mais on ne fait pas de conseil, on s'efforce plutôt d'écouter », dit-il. Comme en s'asseyant sur un banc pour parler avec une résidente du quartier qui avait vu l'horreur. « On crée un contact. On prie avec ceux qui le veulent et sinon on parle, parce que parler fait partie du processus de la guérison. »

Ses aumôniers bénévoles et lui ont même parfois été appelés à offrir du soutien ailleurs dans le monde, en Floride après les ouragans, à McMurray pendant les feux de forêt et même pendant les deux épisodes récents d'inondations au Québec.

Originaire de Montréal, Pat Miller a répondu à l'appel des Torontois de North York. Elle a

l'habitude des situations traumatiques, s'étant rendue en moins de 48 heures à Bruxelles lors des deux attentats terroristes en mars 2016. « J'ai toujours travaillé dans le milieu de la santé et ça répond à mon besoin de faire plus et d'aider », dit-elle.

À un jet de pierre du fameux coin des rues Yonge et Finch, l'église Baptiste de Willowdale offre aussi un précieux soutien en ouvrant ses portes à tout le monde. Un peu de repos, un café ou un chocolat chaud et même de quoi recharger un téléphone ou réchauffer des journalistes qui ont passé la journée dehors.

Mais sa mission est surtout d'apporter un soutien à la communauté, mission qui prend tout son sens maintenant que celle-ci a été frappée en plein cœur. Mais le pasteur Bruce Jones est conscient qu'il jouera un rôle encore plus important d'ici quelques jours, lorsque la poussière retombera. « D'ici quelques jours, les caméras vont partir et les projecteurs ne seront plus sur nous, mais les blessures des gens vont demeurer, même si le monde regarde ailleurs », dit-il. « Et c'est là que le gros du travail commencera pour les églises et les autres organisations comme les nôtres, qui sont dans la communauté depuis longtemps. »

Le Devoir

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 ☎ Berri-UQAM  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30  
Renseignements et administration : 514 985-3333



## La rédaction

Au téléphone 514 985-3333  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3360

## Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)

Au téléphone 514 985-3355  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-5967

## Publicité

Au téléphone 514 985-3399  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305  
Par courriel [publicite@ledevoir.com](mailto:publicite@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514 985-3452  
Par courriel [avisdev@ledevoir.com](mailto:avisdev@ledevoir.com)  
Par télécopieur 514 985-3340

## Petites annonces et publicité par regroupement

Au téléphone 514 985-3322  
Par télécopieur 514 985-3340  
Par courriel [petitesannonces@ledevoir.com](mailto:petitesannonces@ledevoir.com)